

de ce rapport lorsqu'il sera question de l'existence d'un canal sur le côté canadien du Sault Sainte-Marie. En réponse aux représentations faites par lord Selkirk au sujet de terres dans le même district, celles-là même que les deux compagnies se disputaient, lord Hobart écrivit en septembre 1802 au lieutenant général Hunter que lord Selkirk se proposait d'établir un certain nombre de familles dans le Haut-Canada s'il lui était accordé une concession de terres, et, ajoutait Sa Seigneurie, "le district situé près de la Chute Sainte-Marie paraissait être l'endroit qu'il avait choisi." Lord Hobart enjoignit aux officiers commandant aux postes militaires de Niagara, Détroit, (*) et en particulier à l'île Saint-Joseph, de donner à son agent "toute l'assistance dans l'accomplissement de la commission qui lui a été confiée par lord Selkirk, dont les plans, s'ils étaient couronnés de succès, pour raient être d'un grand avantage pour le pays." (C. 363 p. 16.)

Un concours de circonstances indique l'influence que possédait la compagnie du Nord-Ouest. Parmi ces circonstances celle du changement des plans de lord Selkirk n'est pas la moins importante. Le premier projet de Sa Seigneurie de coloniser le Sault Sainte-Marie avait été approuvé, comme on l'a vu, par lord Hobart, le secrétaire des colonies. Cependant ce projet fut modifié deux fois. Le 28 février 1803 lord Hobart donna instruction au lieutenant général Hunter d'accorder à lord Selkirk une concession de 1,200 acres dans aucun des townships du Haut-Canada qui n'avait pas déjà été attribué, et de réserver le reste du township pendant cinq ans pour lui être réparti à raison de 200 acres pour chaque famille, pourvu que chacune de ces familles eût reçu cinquante acres et en fut en possession lorsque lord Selkirk demanderait la nouvelle concession des 200 acres. (C. 363, p. 27.)

Au lieu de fonder un établissement à ces conditions, comme cela avait été primitivement projeté, lord Selkirk transporta la scène de ses opérations au lac Sainte Claire où il établit une colonie à un endroit appelé Baldoon, dans le township Dover. L'endroit était mal choisi et très insalubre à cette époque, et il en était de même des terrains du voisinage, car il est mort, dit-on, au cours de la première année pas moins de 42 des 111 colons arrivés à l'origine. (Histoire du Canada, W. H. Smith, 1852, vol. 1, p. 2.) On connaissait aussi l'endroit sous le nom d'établissement du Chenal Ecarté, comme l'indique la lettre, en date du 10 novembre 1804, de l'agent de lord Selkirk, à Amherstburg, à l'ordonnateur de ce poste, laquelle portait que l'agent de lord Selkirk au Chenail Ecarté (Chenal Ecarté) l'avait informé "que le magasin ne possédait qu'un baril et demi de lard, ce qui devait bientôt être consommé, et que si on n'envoyait des approvisionnements de suite les colons pourraient souffrir faute d'avoir cet article nécessaire. (C. 363, p. 45.) Dans une lettre datée de Londres, le 1er février de la même année, au lieutenant général Hunter, lord Selkirk parle de la maladie qui régnait dans son nouvel établissement à "Baldoon, sur le Chenal Ecarté," ce qu'il avait appréhendé,

(*) Mentionné par erreur probablement pour le fort Malden à Amherstburg, car Détroit avait été cédé aux États-Unis en 1796.